

## Municipalité de Morin-Heights

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

#### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 8 juin 2016, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Mona Wood  
Monsieur le conseiller Jean Dutil  
Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **148.06.16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Ouverture de la séance du Conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 mai 2016
- 3 2 3 États comparatifs au 31 mai 2016
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1 Mise à jour quinquennale du dossier d'équité salariale
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Contrat – toiture de l'hôtel de ville
- 3 5 2 Don à la municipalité – immeuble de monsieur Daniel Mathieu
- 3 5 3 Location de l'Église Saint-Eugène
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1 Avis de motion – travaux au Chalet Bellevue
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la Sûreté du Québec
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1 Entente avec la Croix Rouge
- 4 4 **Règlementation**
- 4 4 1 Adoption du règlement 535-2016 – Éclairage au Domaine Balmoral
- 5 **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 **Personnel**

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 5 2 1 Contrat avec M. Guillaume Séguin
- 5 3 **Résolution**
- 5 3 1 PIIRL – rue Bennett
- 5 3 2 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et des chaussées
- 5 3 3 Programme d'amélioration du réseau routier municipal – chemin du Village
- 5 4 **Réglementation**
- 5 4 1
- 6 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 6 2 **Personnel**
- 6 2 1 Embauche – inspecteur, urbanisme et environnement
- 6 3 **Résolution**
- 6 3 1 Dérogation mineure – 22, Lac Bouchette
- 6 3 2 Dérogation mineure – 87, Lawken
- 6 3 3 Dérogation mineure – Allen Falls
- 6 3 4 Projet de lotissement – Allen Falls
- 6 3 5 PIIA – 170, Watchorn
- 6 3 6 Projet de lotissement – Haute Provence
- 6 3 7 Toponymie – rue du Plateau
- 6 4 **Réglementation**
- 6 4 1
- 7 LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 7 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 7 1 2 Rapport du Directeur du réseau plein air
- 7 2 **Personnel**
- 7 2 1 Politique de rémunération des employés du réseau Plein Air
- 7 3 **Résolution**
- 7 3 1 Consentement à une vérification, secteur vulnérable
- 7 3 2 Programme d'infrastructures communautaires du Canada 150
- 7 3 3 Programme de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine du Ministère du Patrimoine canadien
- 7 3 4 Marché fermier
- 8 **AFFAIRES NOUVELLES**
- 8 1 1
- 9 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **149.06.16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2016 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2016 et prend note de la correction d'office apportée à la résolution 66.03.16 (Invesco – Allen Falls).

### **150.06.16 BORDEREAU DE DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mai 2016 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire qui a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

## Municipalité de Morin-Heights

### Bordereau des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2016

Comptes à payer	\$ 113,971.28
Comptes payés d'avance	\$ 442,384.43
Total des achats fournisseurs	\$ 556,355.71
Paiements directs bancaires	\$ 9,788.75
Sous total - Achats et paiements directs	\$ 566,144.46
Salaires nets	\$ 100,246.77
<b>Total des dépenses de mai 2016</b>	<b>\$ 666,391.23</b>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

### 151.06.16 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MAI 2016

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 mai 2016.

### 152.06.16 ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MAI 2016

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, de l'état comparatif des activités financières au 31 mai 2016.

### BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de mai 2016. Le Conseil avant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

#### **Correspondance reçue**

CDE : invitation – tournoi de golf  
Office des personnes handicapées : nouvelle affiche  
CLD des Pays-d'en-Haut : rapport annuel 2015  
La radio des Villages : demande de lettre d'intention  
MRC des Pays-d'en-Haut : extrait 142.05.16 – corridor aérobique  
Association pulmonaire : herbe à poux  
FADOQ : brochure  
Écocentre : bilan 2016  
CSSS des Laurentides : environnements sans fumée  
Plan d'action gouvernemental  
FQM : congrès  
SAAQ : modification des normes  
Paroisse Saint-Hippolyte : invitation – golf  
MRC des Pays-d'en-Haut : entretien du corridor  
Municipalité de Morin-Heights : calendrier des collectes  
MTMDET : dossiers d'aide financière  
FQM : prévention Mutuelle SST

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **153.06.16 MISE À JOUR QUINQUENNALE DU DOSSIER D'ÉQUITÉ SALARIALE**

---

Considérant que les travaux de maintien pour les employés syndiqués ont été conclus par l'adoption de la résolution numéro 111.05.16 qui entérine la lettre d'entente datée du 25 avril 2016 signée entre le SCFP et la Municipalité;

Considérant qu'en vertu de la Loi, cet exercice doit intégrer tous les employés à l'exception du Directeur général;

Considérant le rapport déposé par le Directeur général en date du 27 mai 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil adopte les modifications apportées à la rémunération et modifie en conséquence la version datée de ce jour de la **Politique de rémunération du personnel cadre et des professionnels non syndiqués** annexée à la présente pour valoir comme si ici au long récité.

### **154.06.16 CONTRAT – TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

---

Considérant la toiture de l'hôtel de ville, construite en 2000, doit être remplacée;

Considérant que ce conseil a reçu les offres suivantes :

Nom	Prix (avant taxes)
Toitures Pro-Tech	30 978.16 \$
Les constructions et toitures Summum Inc.	23 700,00 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil octroie le contrat pour la réfection du toit de l'hôtel de ville à Les constructions et toitures Summum Inc. pour le montant de 24 885 \$, taxes nettes incluses.

### **155.06.16 DON À LA MUNICIPALITÉ – IMMEUBLE DE M. DANIEL MATHIEU**

---

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de cession à titre gratuit de quatre lots jouxtant le parc Basler, secteur Allen Falls de monsieur Daniel Mathieu;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accepte le don des lots 3 206 198, 3 206 199, 3 206 201 et 3 206 202 du cadastre du Québec ;

Que ce Conseil accepte que la Municipalité assume les frais déboursés afférents à la transaction tel que décrit à l'offre de cession.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que le Conseil autorise l'émission d'un reçu pour la valeur du don selon la valeur foncière uniformisé paraissant au rôle d'évaluation 2016 et qui s'établit comme suit :

Lot	Matricule	Valeur uniformisée
3206198	4683 23 8444	3 090 \$
3206199	4683 33 1323	2 987 \$
3206201	4683 23 8379	2 900 \$
3206202	4683 24 9212	3 100 \$
Total		<b>10 077 \$</b>

Que ce Conseil remercie monsieur Daniel Mathieu pour son apport à la communauté.

### **156.06.16 LOCATION DE L'ÉGLISE SAINT-EUGÈNE**

---

Considérant les négociations relatives au prolongement du bail de location des locaux de l'église Saint-Eugène pour l'année 2016-2017;

Considérant la résolution 145.05.16 et la correspondance du 31 mai ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil approuve le renouvellement de l'entente avec l'ajout des nouvelles conditions énoncées dans le courriel de monsieur John Neysmith daté du 2 mai 2016 qui est annexé à la présente comme partie intégrante.

### **A.M. 08.06.16 AVIS DE MOTION RÉHABILITATION – 27, RUE BELLEVUE**

---

Avis de motion et donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais que le règlement 543-2016 relatif aux travaux de rénovation du 27, Bellevue au montant de 1 600 000 \$ sera présenté lors d'une prochaine séance.

Ce règlement sera assumé par l'ensemble des contribuables et amorti sur une période de 15 ans.

### **157.06.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de mai 2016 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

### **158.06.16 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois de mai 2016.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **159.06.16 ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE**

---

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise le renouvellement de l'entente couvrant la période d'un an et la contribution de 0.16 ¢ per capita, pour un total de 658,24 \$ tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le versement de la contribution annuelle de la municipalité.

### **160.06.16 ADOPTION DU RÈGLEMENT 535-2016 – ÉCLAIRAGE AU DOMAINE BALMORAL**

---

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 535-2016 soit adopté comme suit:

#### **RÈGLEMENT 535-2016 ÉCLAIRAGE AU DOMAINE BALMORAL**

Considérant que l'Association des propriétaires du Domaine Balmoral a déposé à la Municipalité un projet d'éclairage des rues;

Considérant qu'un tel projet vise à accroître la sécurité et la mise en valeur du Domaine;

Considérant que l'ensemble du Domaine est loti et que les lots ne peuvent être subdivisés compte tenu de la superficie minimale requise;

Considérant que l'ensemble des luminaires seront intégré au réseau d'éclairage public de la Municipalité;

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la session ordinaire du conseil du 11 mai 2016 avec dispense de lecture par madame la conseillère Leigh MacLeod;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIV, à savoir:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 1**

Le conseil décrète une dépense n'excédant pas la somme de 180 000 \$ pour l'application du présent règlement, soit l'acquisition et l'installation de lampadaires et de bancs de parcs sur les rues du Domaine, et pour se procurer cette somme, autorise un emprunt par billets du même montant pour une période de 10 ans; l'estimé daté du 4 mai 2016, préparé par le Directeur général, monsieur Yves Desmarais, étant joint au règlement comme annexe A pour en faire partie intégrante.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### ARTICLE 2

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement soit plus élevée que le montant effectivement dépensé en rapport à cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avère insuffisante.

### ARTICLE 3

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire de l'un de 225 immeubles imposables situés au Domaine Balmoral, sur les rues du Augusta, Balmoral, Doral, Glen Abbey, Grand Cypress, Pinehurst, Riviera et Saint Andrews, tel que montré au plan de rue et la liste des immeubles qui est jointe en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

### ARTICLE 4

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une compensation en vertu de l'article 4, peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un seul versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée par le susdit article.

Le paiement doit être fait dans les trente jours de l'émission de l'avis envoyé par la municipalité et transmis par la poste aux contribuables visés par le présent règlement. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera déduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme ci-dessus mentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé par le règlement.

### ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yves Desmarais  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

## **161.06.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de mai, la liste de gestion des appels journaliers ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **162.06.16    CONTRAT AVEC M. GUILLAUME SÉGUIN**

---

Considérant que l'administration a conclu un contrat de travail pour une période déterminée avec monsieur Guillaume Séguin qui est attaché à la présente pour en faire partie intégrante;

Considérant que ce contrat vise à faire le relevé des infrastructures d'aqueduc et de voirie et la mise en plan sur support informatique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil entérine la décision de l'administration en regard au contrat de travail de monsieur Guillaume Séguin.

### **163.06.16    PIIRL – RUE BENNETT**

---

Considérant que la rue Bennett a été classé comme nécessitant une intervention prioritaire lors de la préparation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Considérant que le projet se fera en deux étapes : Plans et devis puis les travaux d'infrastructures;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la présentation du dossier de demande d'aide financière pour la réfection de la rue Bennett dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose dans ce dossier.

### **164.06.16    PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET DES CHAUSSÉES**

---

Considérant que les municipalités doivent soumettre pour approbation, un plan d'intervention sur les infrastructures au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire, afin d'être éligible aux programme de subvention;

Considérant que la firme Équipe Laurence, experts-conseil, a reçu le mandat de préparer un plan d'intervention sur les infrastructures, version 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accuse réception et adopte la version finale du plan d'intervention préparé par Équipe Laurence, experts-conseil et daté du 26 mai 2016.

Que le Conseil approuve la priorisation des segments classés « D » comme suit :

## **Municipalité de Morin-Heights**

Renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées						
Municipalité de Morin-Heights						
Priorisation des segments classés "D"						
TRONÇON INTÉGRÉ						
Identificateur	Nom de la rue	Début	Fin	Longueur (m) Total : 3 315 m	Eau potable (EP)	Chaussée (CH)
26	Village (Ch.du)	Grand Orme	segment # 93	110.0	D	D
25	Village (Ch.du)	Riverside	Grand Orme	230.0	D	D
24	Rue Riverside	Village	Fin Riverside	120.0	D	D
23	Village (Ch.du)	Meadowbrook	Riverside	190.0	D	D
22	Village (Ch.du)	Campbell	Meadowbrook	140.0	D	D
21	Village (Ch.du)	Servitude IGA	Campbell	240.0	D	D
18	Village (Ch.du)	Carver	Servitude IGA	135.0	D	D
16	Village (Ch.du)	Route 364	Carver	115.0	D	D
63	Watchorn	Route 364	Legion	275.0	D	D
67	Watchorn	Legion	0	200.0	D	D
69	Watchorn	Vivaldi	Village	160.0	D	D
49	Hillside	Millard	Crescent	65.0	D	D
50	Crescent	Millard	Carruthers	160.0	D	D
51	Crescent	Carruthers	Hillside	160.0	D	D
2	Village (Ch.du)/Kennedy	Lac Lawken	Kennedy	50.0	D	D
4	Rue Lawken	Village	Lac Lawken	250.0	D	D
85	Sunset	Maple Grove	Servitude	160.0	D	D
86	Sunset	Servitude	Lookout	145.0	D	D
87	Sunset   Sunny mount	Lookout	Sunny Mount	90.0	D	D
89	Sunnymount	Seize-arpens	Fin	170.0	D	D
17	Rue Carver	Village	Carver Hill	150.0	D	D

Que le Directeur général soit autorisé à présenter le plan d'intervention au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

### **165.06.16 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – CHEMIN DU VILLAGE**

Considérant que monsieur le Député Yves St-Denis a invité la municipalité à présenter un projet dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Considérant l'administration a retenu le projet de réfection du chemin du Village entre les rues Bélisle et Grand-Orme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à présenter le projet de réfection du chemin du Village au Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports et autorise ce dernier à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **166.06.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de mai 2016 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

### **167.06.16 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 17 mai 2016 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

### **168.06.16 EMBAUCHE – INSPECTEUR, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

---

Considérant que la Municipalité a créé le poste d'« INSPECTEUR URBANISME ET ENVIRONNEMENT » par la résolution du Conseil 40.02.16;

Considérant que l'administration a acquiescé à la demande du syndicat SCFP, local 3950 à l'effet que ce poste soit syndiqué;

Considérant la recommandation de l'administration;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil nomme monsieur Sofiane Fiala au poste « d'inspecteur urbanisme et environnement » aux conditions prévues à la convention collective de travail 2014-2019.

### **169.06.16 DÉROGATION MINEURE – 22, LAC-BOUCHETTE**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h50;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 24 mai 2016 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul arrière afin de légaliser l'implantation du bâtiment principal a été déposée et présentée;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, à l'effet de réduire la marge de recul arrière de 10 mètres à 6,7 mètres pour le bâtiment principal et augmenter l'empiètement d'une galerie dans la marge de recul arrière de 1,5 mètre à 4,9 mètres, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Richard Barry, minute 6668.

### **170.06.16 DÉROGATION MINEURE – 87, LAWKEN**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h52;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 24 mai 2016 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 417 visant la réduction du rayon minimal exigé lors de la subdivision d'un cercle de virage d'une voie de circulation a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, à l'effet de réduire le rayon minimal du cercle de virage de la rue Lawken de 18 mètres à 12 mètres, le tout tel qu'indiqué au plan projet de l'arpenteur-géomètre Paul-André Régimbald, minute 5402 en faisant les correctifs requis au niveau du frontage minimal requis pour les lots résiduels.

### **171.06.16 DÉROGATION MINEURE – ALLEN FALLS**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h54;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 24 mai 2016 à intervenir dans ce dossier;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 417 visant la réduction du frontage sur rue pour trois lots sans services et une seconde pour réduire la distance minimale entre deux intersections;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve les dérogations mineures suivantes :

Que l'étendue de front du

- lot projeté no 34 soit réduite de 25 mètres à 20,50 mètres
- lot projeté no 35 soit réduite de 25 mètres à 20,03 mètres
- lot projeté no 3 soit réduite de 25 mètres à 21,47 mètres

Que la distance minimale entre deux intersections soit réduite de 50 mètres à 37,42 mètres, le tout tel qu'indiqué au plan projet de lotissement de l'arpenteur géomètre Philippe Bélanger, minute 1533.

### **172.06.16 PROJET DE LOTISSEMENT – ALLEN FALLS**

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande relative à l'ouverture d'une rue publique de 1,2 km et la subdivision d'environ 45 lots sans services;

Considérant que ce projet prendra forme sur les terrains, anciennement propriété de MSSI et connue comme étant le secteur du Lac Lefebvre;

Considérant l'entente entérinée par la résolution 66.03.16 entre le promoteur et la municipalité pour l'achat d'environ 56 acres, ce qui totalisera un espace vert d'environ 76 acres incluant l'ensemble du Lac Lefebvre, et ce, adjacent au Parc Basler (versant sud du Mont Bellevue);

Considérant qu'une demande conjointe de dérogation mineure a été présentée et recommandé par le CCU;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve de ce projet de lotissement tel que montré sur le plan projet préparé par l'arpenteur Philippe Bélanger, minutes 1533.

Que cette approbation n'exempte pas le promoteur de l'obligation d'obtenir les autorisations requises auprès des ministères concernés (MTMDET et MDDELCC).

### **173.06.16 PIIA – 170, WATCHORN**

Considérant que cette propriété du 170, chemin Watchorn, située dans la zone 43 est soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que la proposition déposée et présentée par le propriétaire afin de procéder à la construction d'un nouveau balcon en cour avant rencontre les objectifs et les critères du règlement 420 sur le PIIA;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la proposition et recommande au conseil d'approuver la proposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil autorise l'émission du permis de construction pour la propriété située au 170, chemin Watchorn sur le lot 3 735 510 selon les esquisses et échantillon déposés par les propriétaires.

### **174.06.16 PROJET DE LOTISSEMENT – HAUTE-PROVENCE**

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande du promoteur pour l'approbation d'une modification au projet de lotissement approuvée par la résolution 88.04.15;

Considérant que cette proposition touche une cellule de développement qui sera composée de sept lots (qui en compte trois présentement) et qui sera desservie entièrement par la rue du Refuge;

Considérant que le projet préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre rencontre la majorité des dispositions du règlement de lotissement 417 à l'exception de quelques ajustements qui restent à préciser;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont accueilli de façon favorable la demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve ce projet de lotissement tel que montré sur le plan projet préparé par l'arpenteur Adam Masson-Godon, minutes 2551 conditionnellement à ce que le promoteur s'engage à procéder aux déplacements des sentiers, après entente avec le directeur du réseau Plein air et à apporter les correctifs aux descriptions techniques et aux actes de servitude et d'en défrayer les frais afférents.

### **175.06.16 TOPONYMIE – RUE DU PLATEAU**

Considérant que la deuxième demande du promoteur afin de nommer une nouvelle voie de circulation privée dans le secteur de Blue Hills entre la rue des Sous-Bois et la rue du Mont-Caprice pour le lot 4 924 662 du cadastre du Québec;

Considérant que le nom proposé par ce dernier est : rue du Plateau;

Considérant que ce nom réfère à une des parties surélevées légèrement plane du projet résidentiel qui est associée à une topographie à plusieurs versants, caractéristique d'un plateau en secteur montagneux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que l'odonyme «rue du Plateau », soit approuvé et soumis à la Commission de toponymie du Québec pour approbation, pour le lot 4 924 662, le tout tel que montré au plan déposé.

### **176.06.16 RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE DES LOISIRS ET DU RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de mai 2016 du service des loisirs et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport préparé par le Directeur du réseau plein-air.

### **177.06.16 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS DU RÉSEAU PLEIN AIR**

---

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification à la politique pour refléter les responsabilités du superviseur des pisteurs;

Considérant la recommandation du Directeur du service datée du 24 mai 2016;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve les modifications apportées à la politique et adopte en conséquence la version datée de ce jour de la **Politique de rémunération des employés du réseau plein air annexée à la présente** pour valoir comme si ici au long récit.

### **178.06.16 VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

Considérant que le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec pour la vérification des antécédents judiciaires doit être mis à jour afin de filtrer les employés et les bénévoles.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil désigne le Directeur général, Monsieur Yves Desmarais à titre de représentant de la Municipalité et l'autorise à signer le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec, concernant la vérification des antécédents criminels de tous les bénévoles et employés de la Municipalité de Morin-Heights, qui pourraient être en contact avec une personne vulnérable tel que défini dans le protocole d'entente.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

Que la Directrice du service des loisirs, Madame Catherine Maillé soit désignée à titre de représentant de la Municipalité de Morin-Heights, qui aura la responsabilité d'identifier convenablement avec une pièce d'identité avec photo, toutes les personnes qui consentiront à la vérification de leur antécédent criminel par la Sûreté du Québec.

Que le Directeur des services administratifs Monsieur Michel Grenier soit désigné à titre de substitut pour accomplir les fonctions reliées aux demandes de filtrage.

### **179.06.16 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES DU CANADA 150**

---

Considérant que la rénovation du Centre communautaire Chalet Bellevue est un projet admissible au financement du Programme d'infrastructures communautaires du Canada 150;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme visant la réhabilitation du Chalet Bellevue;

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose dans ce dossier.

### **180.06.16 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN**

---

Considérant qu'Arts Morin-Heights, Théâtre Morin-Heights, Joyful Noise Choir ainsi que plusieurs citoyens ont demandé que des équipements soit ajoutés au Chalet Bellevue pour la tenue d'activités à caractère artistiques;

Considérant que le Programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine du Ministère du Patrimoine Canadien;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme afin que l'une des salles du Chalet Bellevue soit équipée entre autre, d'équipement de son, d'éclairage pour la tenue d'activité artistiques.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose dans ce dossier.

### **181.06.16 MARCHÉ FERMIER**

---

Considérant que la municipalité a reçu le 17 mai dernier des demandes du Marché fermier:

Considérant que le Marché fermier est un organisme à but non lucratif enregistré OBNL;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise le Marché fermier à utiliser, sans frais, le chalet de la patinoire pour l'entreposage durant la saison estivale, dans la mesure où l'OBNL produit une assurance responsabilité pour les biens entreposée et qu'elle tient indemne la Municipalité de toute réclamation provenant de l'usage du bâtiment.

Que l'utilisation de la Salle du Souvenir pour la tenue de l'assemblée générale soit faite selon la Politique en vigueur.

Que ce conseil autorise la conclusion d'une entente avec le Marché fermier pour l'utilisation de l'électricité pour les kiosques, l'ensemble des coûts devant être assumés par le Marché fermier et ses vendeurs.

### **182.06.16 REMERCIEMENTS À MONSIEUR JONATHAN SAVARD**

---

Il est unanimement résolu que ce Conseil remercie monsieur Savard pour son excellent travail et lui offre ses meilleurs vœux de succès dans son nouvel emploi.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

### **183.06.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 21h00.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

Dix personnes ont assisté à l'assemblée.